



REPUBLIQUE TUNISIENNE

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Et DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

**Termes de Références
du
Fonds Compétitif d'Innovation pour soutenir
les Centres de Carrières et de Certification
des Compétences -4C-**

PAQ-4C-

Mai 2018



SOMMAIRE

1. CONTEXTE
2. OBJECTIFS
3. PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS
4. ELIGIBILITE DES ETABLISSEMENTS ET DES ACTIVITES
5. PROCESSUS DE SELECTION
6. EXECUTION DU PROGRAMME
7. APPEL A PROPOSITIONS : DOCUMENTATION ANNEXEE
8. CANDIDATURES : DOCUMENTS A REMETTRE AU MINISTERE
9. CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE
10. PROGRAMME DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PORTEURS DE NOTES CONCEPTUELLES
11. DIRECTIVES POUR L'ELABORATION DE NOTES CONCEPTUELLES.

ANNEXES :

Annexes 1-a & 1-b & 1-c. Manuel de procédures Opérationnelles du PAQ (version Janvier 2018) et Annexes (fichiers électroniques)

Annexe 2-a. Canevas électronique de soumission de la Note Conceptuelle (fichier électronique).

Annexe 2-b. Canevas électronique de soumission de la Proposition Complète (fichier électronique).

Annexe 3. Modèle de Curriculum Vitae.

Annexe 4. Modèle de lettre d'approbation de(s) partenaire(s).



1. CONTEXTE

Dans le cadre de la promotion et du renforcement des capacités des Centres des Carrières et de Certification des Compétences (4C), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) alloue une nouvelle enveloppe budgétaire, selon le dispositif compétitif du Programme d'Appui à la Qualité (PAQ).

En référence au plan stratégique de la Réforme de l'Enseignement Supérieur 2015-2020, et en application des mesures d'appui à l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur annoncées le 25 mai 2017 et des résolutions phares des Assises de la Réforme et particulièrement aux objectifs d'améliorer l'insertion professionnelle des diplômés, le MESRS a impulsé en juin 2017 un programme ambitieux visant à renforcer les 4C en tant que structures de suivi et d'aide à l'insertion dans le monde du travail et de relais entre l'Université et le monde professionnel ; un des résultats attendus de ce Programme est la valorisation de la fonction de ces structures et leur dotation de moyens adaptés pour les rendre plus efficaces dans l'exécution de leur mission.

Les activités programmées visent à :

- Institutionnaliser les Centres 4C, i.e. les positionner dans les processus de l'université et les EESR et les doter de modèles organisationnels adaptés et de ressources humaines compétentes
- Soutenir la dynamique de généraliser ces structures à l'ensemble des EESR et en priorité à ceux qui relèvent des jeunes universités
- Impulser et maintenir des synergies par le réseautage autour d'une Plateforme commune ainsi que le jumelage aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale
- Financer les plans d'actions spécifiques aux universités et aux établissements sur une base contractuelle objectifs-ressources

Dans ce contexte, le MESRS confirme le mécanisme compétitif du PAQ pour le financement de ces plans d'action et projets spécifiques ; avec ce choix, et étant donné l'approche ascendante que le PAQ privilégie ainsi que la dimension compétitive et équitable qu'il met en jeu, le MESRS vise à encourager l'émergence d'expériences innovantes et ancrées dans le périmètre socio-économique des EESR et à renforcer la capacité de gestion de ces structures.

Les allocations du PAQ serviront en particulier à (i) développer les ressources logistiques et matérielles du 4C, (ii) soutenir des formations et des certifications de compétences au profit des étudiants, des enseignants et des administratifs ainsi que, (iii) permettre l'ancrage durable du 4C dans son environnement socio-économique.

Ces termes de références fixent les objectifs, modalités de soumission et d'évaluation des propositions candidates aux allocations du nouvel appel à propositions du PAQ-4C.

Le PAQ-4C s'adresse à toutes les parties prenantes au système d'enseignement supérieur : les étudiants, les enseignants, les départements, les établissements d'enseignement supérieur, les universités et le tissu professionnel et associatif. Ces parties sont invitées à se constituer en équipes porteuses de projet au sein des EESR, à identifier des formules innovantes pour répondre aux objectifs sus mentionnés et à proposer un plan cohérent et réaliste d'exécution démontrant un lien direct entre les financements sollicités et l'atteinte des résultats attendus.

Les projets retenus seront exécutés dans un cadre contractuel selon une approche de gestion par résultats conformément aux procédures opérationnelles du PAQ (MPO, Annexe 1). Les EESR

lauréats se soumettront à un suivi et à une évaluation de mise en œuvre régulière et les résultats de l'évaluation conditionneront le financement progressif des phases du projet.

Le MESRS est ultimement responsable de l'atteinte des objectifs visés par ce nouveau programme compétitif ; il assurera la supervision, le suivi et l'évaluation du programme ainsi que l'assistance technique nécessaire pour le montage des projets et leur mise en œuvre.

2. OBJECTIFS.

L'objectif de cet appel à propositions est d'encourager les structures 4C des EESR éligibles, à soumettre des projets de développement et de promotion dans le but de soutenir leur mission élargie d'écoute de l'environnement et de la Société, d'aide à l'insertion des étudiants et de suivi de leur devenir professionnel ainsi que les EESR dont elles relèvent en les dotant d'une capacité de gestion proactive et redevable dans le processus d'aide à l'insertion.

Il est attendu que ces objectifs soient atteints notamment par (i) le renforcement de la collaboration avec les acteurs socio-économiques de l'université (ii) la mobilisation de l'assistance technique nationale et internationale pour le développement et la certification des compétences des étudiants et des enseignants, (3i) l'acquisition d'équipements et l'accès à la logistique nécessaires pour organiser les échanges avec l'environnement professionnel et maintenir le réseautage et le jumelage avec la communauté des 4C à l'échelle nationale et internationale.

En particulier, et pour que ces structures puissent assurer un appui à l'employabilité des diplômés, il est important qu'elles puissent disposer et communiquer une information pertinente en direction (i) des lycéens (et leurs familles) sur les formations qui insèrent et les aptitudes et pré requis pour suivre avec succès ces formations , (ii) des étudiants sur les opportunités d'emplois et de stages et, (iii) de la Société (et la prise de décision du MESRS)) sur l'efficacités des cursus .

4

3. PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS.

Le processus complet se déroulera en trois (03) phases principales, selon le chronogramme de la figure 1.

La phase I est une phase de sensibilisation des bénéficiaires éligibles autour du programme et d'assistance technique dans le développement de leurs propositions. Cette phase prévoit les étapes clés suivantes :

- Préparation, par les équipes bénéficiaires, de notes conceptuelles (NC) qui seront soumises au MESRS via leurs EESR et Universités respectifs selon le processus décrit en paragraphe 5.
- Organisation, par le MESRS, d'ateliers de sensibilisation et d'assistance technique au profit des candidats porteurs de NC. Ces ateliers seront animés par des spécialistes en montage de projets assistés de spécialistes du domaine de l'innovation.
- Tous les candidats sont invités à concourir à l'échelle nationale et invités à préparer des propositions complètes (PC) qui seront soumises au MESRS via leurs EESR et Universités/DGET respectifs.

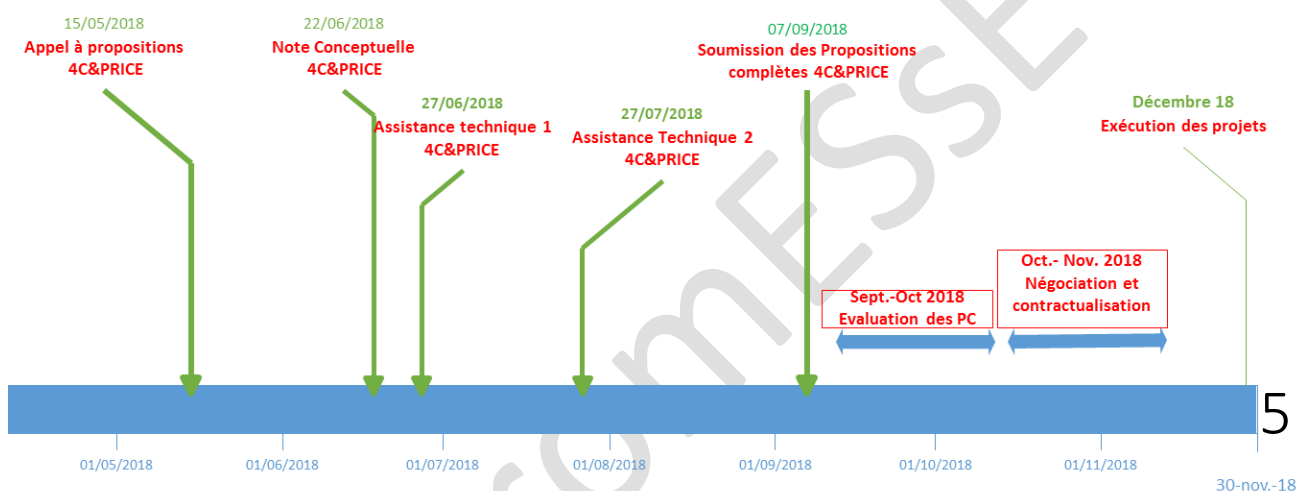
N.B : Le dépôt d'une PC n'est pas tributaire de la soumission préalable d'une NC. Tout candidat répondant aux conditions d'éligibilité est invité à soumettre une PC; le dépôt d'une

NC permet de faire bénéficier l'équipe porteuse de la NC de l'assistance technique au montage d'un projet PAQ.

La phase II, le MESRS coordonnera l'évaluation de toutes les PC soumises dans les délais et fera appel pour cela à des panels d'évaluateurs externes indépendants. Le financement sera attribué aux projets lauréats après délibération du Conseil des Universités et par décision du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

La Phase III, les projets retenus seront financés après une phase de négociation conduite par l'UGPO-PromEsSE. Une convention sera signée entre le MESRS d'une part et le Centre 4C lauréat, son EESR et l'Université/DGET dont il relève d'autre part..

Figure 1. Calendrier de mise en place du deuxième tour du PAQ-4C.



3. ELIGIBILITE DES ETABLISSEMENTS ET DES ACTIVITES.

Eligibilité des établissements. Cet appel à propositions est ouvert à tous les EESR ou réseaux d'EESR, y compris ceux placés sous la double tutelle avec d'autres ministères, à condition de disposer au moment de la soumission de la proposition d'un centre 4C opérationnel et de satisfaire aux conditions d'éligibilité fixées ci-dessous.

Les structures 4C relevant directement des Universités ne sont pas éligibles à ce Fonds car un Fonds spécifique leur est dédié (PAQ-PRICE/Universités & DGET).

Pour être éligibles, les structures 4C des EESR devraient justifier d'un partenariat et s'organiser en consortium avec les entreprises ou les organisations publiques ou para publiques, les fédérations patronales, les chambres de Commerces, les entreprises d'intermédiation, etc. œuvrant dans le même territoire et/ou dans le(s) secteur(s) professionnels concernés par la formation. Une lettre d'approbation sera présentée par chaque membre du consortium et jointe à la note conceptuelle en vue de confirmer sa volonté/engagement de participer au projet ainsi que leur rôle (*selon le modèle annexé*).

Les EESR candidats aux allocations du fonds devraient également fournir la démonstration d'une capacité suffisante de gestion pour administrer les allocations et pour acquérir les biens et services en conformité avec la réglementation en vigueur. Pour cela, il sera demandé un

curriculum vitae (selon le modèle annexé) des membres de l'équipe du projet qui précisera les compétences qui seront mises à la disposition du projet et le temps qui lui sera consacré ainsi qu'une liste des projets auxquels les différents partenaires ont déjà participé dans le secteur concerné.

Lors de ce second tour de compétition, des conditions supplémentaires d'éligibilité sont exigées :

- La structure 4C devrait fournir la preuve de son activité effective et régulière à travers un rapport d'activités détaillé comportant (a minima) (i) les ateliers, formations et les événements avec les listes des bénéficiaires, (ii) une enquête de satisfaction des services du centre auprès des étudiants ainsi que (3i) la liste des conventions ou partenariats opérationnels avec des acteurs socio-économiques.
- La structure 4C devrait présenter (lors de la soumission des NC & PC) un engagement des premiers responsables de l'EESR acceptant les termes de la proposition et s'engageant à soutenir le projet lauréat dans son exécution, à lui allouer un local permanent d'une superficie minimum de 50m² et, à en assurer la pérennité même après la fin du projet PAQ.

L'engagement de la structure 4C dans un processus de jumelage avec des entités homologues internationale constitue un atout majeur.

Eligibilité des dépenses. Prenant en compte les coûts des aménagements (Génie civil), d'acquisition d'équipements et des services de consultants et autres que consultants, le plafond du budget total qu'un EESR est autorisé à soumettre est fixé à 200.000 TDN pour un projet à durée de 24 mois au maximum.

Les catégories de « dépenses éligibles » pouvant être financées par les allocations du PAQ-4C ainsi que les plafonds à ne pas dépasser pour chaque catégorie de dépenses figurent en *Tableau 2-a*. Les EESR sont libres de proposer des activités relevant de toutes les catégories indiquées en *Tableau 2-a* ou limitées à certaines. Dans tous les cas, les trois critères d'éligibilité des dépenses suivants doivent être respectés :

- une allocation doit comporter des activités appartenant à plus d'une catégorie de dépenses ;
- le montant plafond à réserver aux travaux de génie civil pour la rénovation ou la modification de structures existantes ne peut pas dépasser 20 % d'une seule allocation ;
- le montant cumulé des dépenses pour les catégories « Biens et Services » et « Génie Civil » ne peut pas dépasser 80% d'une seule allocation.

Une liste de « dépenses non éligibles » figure en *Tableau 2-b*. Si une proposition comportant un ou plusieurs item (s) de la liste des dépenses non éligibles est retenue et bénéficie d'une allocation du PAQ-4C, le contrat entre le MESRS et l'EESR lauréat ne renfermera pas le ou les item (s) non éligible(s) et le budget global de l'allocation sera réduit du montant du coût estimé du ou des item (s) inéligibles. L'EESR concerné devrait procéder à l'acquisition du ou des item(s) par un investissement entièrement financé sur ses propres ressources.

Tableau 2-a. Seuils fixés par catégorie de dépenses pour l'allocation.

Catégorie de dépenses	Plafond des allocations
Biens & Services	80%
Génie Civil (aménagement de locaux)	20%
Services de consultants	30%
Formation	60%
Voyages d'études et missions à l'étranger	5%

Tableau 2-b. Catégorie de dépenses inéligibles.

DEPENSES INELIGIBLES
Acquisition de terrains
Construction / acquisition ou location (hormis pour diffusion et séminaires) de nouveaux bâtiments
Frais liés à l'entretien, réparations, etc. des locaux autre que ceux dédiés aux 4C
Équipement de type véhicules à moteur (sauf véhicules pédagogiques spécialisés), téléphones mobiles
Salaire du personnel permanent
Frais de recherche sur site ou à l'étranger et équipement destiné exclusivement à la recherche

Toutes les propositions doivent intégrer la contribution des ressources propres de l'établissement à hauteur minimale de 2% (de l'allocation du PAQ)représentant la contrepartie de l'établissement, gage de l'engagement institutionnel et d'une administration efficiente du projet. Cette contrepartie pourrait être utilisée par le Doyen/Directeur de l'EESR pour le renforcement des capacités institutionnelles et subvenir aux besoins complémentaires générés par l'exécution du Projet. L'étendue des activités à considérer et des financements sollicités devraient tenir compte de la durée maximale des projets, fixée à 24 mois.

7

5. PROCESSUS DE SOUMISSION et DE SELECTION.

Notes conceptuelles. Les Notes Conceptuelles (NC) sont préparées au sein des 4C des établissements éligibles tels que définis en §4 et transmises au MESRS ; seules les NC envoyées dans les délais fixés et via les EESR et universités seront invitées aux ateliers d'assistance technique. Sans dépasser cinq (05) pages, elles devraient:

- (i) identifier un problème lié à l'employabilité des jeunes diplômés et à leur insertion dans le monde du travail,
- (ii) définir un objectif général pour l'investissement demandé,
- (3i) identifier en termes généraux les résultats attendus et l'impact de l'investissement,
- (4i) proposer un plan d'actions ayant pour objectif la résolution du problème identifié ou l'amélioration de l'existant.

Evaluation des propositions complètes (PC). Les EESR soumettent les PC au MESRS. Ces propositions doivent utiliser le canevas électronique de soumission de la PC figurant en Annexe (*Annexe 2-b*) de ces termes de référence et tenir compte des éléments suivants :

- Une liste détaillée des investissements demandés et d'un plan de mise en œuvre ;

- Un plan de suivi de la mise en œuvre et d'atteinte des résultats escomptés ;
- La preuve d'une capacité institutionnelle à gérer les allocations accordées ;
- Le respect des seuils des allocations et des dépenses éligibles,
- La contribution de l'EESR sur ses ressources propres à hauteur minimale de 2% de l'allocation du PAQ, représentant la contrepartie de l'EESR.

Les PC transmises par les universités et la DGET seront accompagnées obligatoirement des procès-verbaux retraçant le processus entier de validation de celles-ci.

Le MESRS s'assure de la recevabilité (documentation requise et conformité aux critères d'éligibilité en vigueur). Le Comité du PAQ procède à l'évaluation technique de la proposition complète en mandant pour cela un groupe d'experts externes. L'évaluation est faite en deux (2) phases : (1) un examen des dossiers à huis clos et (2) une visite de terrain éventuelle, sur recommandation du panel d'EE validé par le Comité.

Le processus détaillé est celui du PAQ-Capacité de gestion et figure dans le manuel de procédures opérationnelles du PAQ. En particulier, pour être récipiendaire d'une allocation pour l'amélioration de la capacité de gestion, la proposition doit avoir (entre autres critères, Cf. MPO du PAQ) un score total supérieur ou égal à la notation de référence de 70/100.

Tableau 3. Critères de sélection des PC candidates aux Allocations du PAQ- CG.

Rubriques & Poids	Critères de Sélection	Détail barème
		/100 Points
Qualité de la préparation pour la mise en œuvre (50 point)s	➤ Qualité de l'autoévaluation et du rapport d'activité de la structure 4C : - Étendue et précision des données - Qualité de l'analyse - Preuve de l'implication des parties prenantes	15 points
	➤ Qualité de l'exposé du problème : - Compatibilité avec l'auto évaluation - Compatibilité avec le plan stratégique et la mission	15 points
	➤ Preuve de l'engagement de la structure 4C et état de préparation : - État de la préparation pour la mise en œuvre - Capacité de réalisation	20 points
Qualité technique de la proposition (50 points)	➤ Compatibilité des objectifs avec les objectifs du PAQ ➤ Compatibilité et lien avec le problème à résoudre ➤ Faisabilité ➤ Degré d'innovation ➤ Qualité des résultats ciblés et indicateurs ➤ Rapport coût -efficacité ➤ Pérennité ➤ Dissémination	50 points
TOTAL : 100 points		

6. EXECUTION DU PROGRAMME

Les bénéficiaires des allocations du PAQ-4C signeront un contrat avec le MESRS. En acceptant cette relation contractuelle, les membres du consortium 4C s'engagent à (i) assurer l'exécution

complète des investissements et activités tels que proposés dans leur PC lauréate et à (ii) se soumettre au mécanisme de monitoring et de suivi-évaluation du PAQ.

Le contrat pour la mise en œuvre comportera :

- Une convention définissant les arrangements institutionnels, financiers et de passation des marchés ainsi que les obligations de rapport ;
- Un plan de passation de marchés (PPM) et un plan de mise en œuvre (PMO) couvrant la durée totale du projet, soit au maximum 2 années ;
- Un tableau d'indicateurs pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre (*Voir Encadré suivant*).

Indicateurs de résultats et d'Impact du Projet.

Le Projet lauréat devrait également alimenter les indicateurs du Programme d'Appui à la Qualité, PAQ, et plus généralement ceux de PromEsSE ; les candidats devraient prévoir une (voire plusieurs) activités pour documenter les données correspondantes et incluront un système de garantie de la qualité interne, comprenant une enquête de satisfaction :

- Proportion des diplômés se disant satisfaits du niveau de leurs qualifications employables
- Nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur ayant suivi et terminé des programmes d'employabilité soutenus par le PAQ
- Nombre de bénéficiaires directs du projet (étudiants bénéficiant de projets PAQ) dont pourcentage de jeunes filles.
- Nombre de certifications d'étudiants dans les cursus axés sur les qualifications transférables (informatique, gestion de projet, langues/communication, etc.)
- Nombre de programmes/formations/certifications introduits dans le cadre du Projet bénéficiaire du PAQ et incluant au moins un module sur l'entrepreneuriat.

Source : PAD PromEsSE

9

7. APPEL A PROPOSITIONS : DOCUMENTATION ANNEXEE

Les directives pour la préparation des propositions sont détaillées dans le Manuel de Procédures Opérationnelles (MPO) du PAQ (*Version Janvier 2018*). Les NC et PC suivront les modèles de canevas joints en *Annexes 2-a et 2-b*.

8. CANDIDATURES : DOCUMENTS A REMETTRE AU MINISTERE

Les Notes Conceptuelles (NC) seront remises par l'Université ou la DGET (après avis de l'IRESA pour les EESR sous la double tutelle avec le Ministère de l'Agriculture) en 03 exemplaires (version papier) et un CD-Rom au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Boulevard Ouled Haffouz, 1030 Tunis (à déposer au Bureau d'Ordre Central avec la Mention : **PAQ-4C, Notes Conceptuelles**).

Les Notes Conceptuelles (NC) devraient obligatoirement comporter les pièces suivantes :

- **Le canevas de la Note conceptuelle** dûment complété et visé par l'ensemble des membres du consortium (EESR-Université et partenaires). Le canevas signé engagera les représentants légaux de l'EESR candidat sur les termes de la note conceptuelle et sur le soutien attendu dans l'exécution du projet et sa pérennisation après la fin des financements du PAQ.
- **les lettres d'approbation** présentées par les représentants autorisés de chaque membre partenaire en vue de confirmer leur volonté/engagement de participer au projet s'il est financé et préciser leurs rôles respectifs.
- **les curriculum vitae** (concis) des membres de l'équipe du projet ainsi qu'une liste des projets auxquels les différents partenaires ont déjà participé dans le secteur concerné pour bien montrer la pertinence des ressources humaines impliquées.

Les propositions complètes (PC) seront remises par l'université (via l'IRESA pour les EESR sous la double tutelle avec le Ministère de l'Agriculture) ou la DGET en 05 exemplaires et CD-Rom au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Boulevard Ouled Haffouz, 1030 Tunis (à déposer au Bureau d'Ordre Central avec la Mention : **PAQ-4C, Propositions complètes**).

Le dossier de candidature comportera :

- **Une Lettre du Président de l'Université ou du Directeur Général de la DGET** présentant la liste complète des propositions présentées à la compétition et relevant de son Université/DGET ainsi que les procès-verbaux retraçant le processus entier d'évaluation (avec avis et engagement du Conseil scientifique de l'EESR)
- **Le canevas de la Proposition Complète** dûment complété et visé par l'ensemble des membres du consortium (EESR-Université et partenaires). Le canevas signé engagera les représentants légaux de l'EESR candidat sur les termes de la proposition complète et sur le soutien attendu dans l'exécution du projet et sa pérennisation après la fin des financements du PAQ.
- **Une lettre d'engagement** des représentants légaux octroyant au Centre 4C un local d'une superficie minimale de 50m²
- **Un rapport d'activité du Centre 4C ou de l'EESR** couvrant le semestre précédant la date de soumission et démontrant l'engagement institutionnel dans le développement de mécanismes et d'un environnement adéquat d'aide à l'insertion des étudiants et de suivi de leur devenir professionnel.
- **Une lettre d'approbation** présentée par le représentant autorisé de chaque partenaire en vue de confirmer sa volonté/engagement de participer au projet s'il est financé et préciser son rôle.
- **les curriculum vitae** (bref) des membres de l'équipe du projet ainsi qu'une liste des projets auxquels les différents partenaires ont déjà participé dans le secteur concerné pour bien montrer la pertinence des ressources humaines impliquées

Les Notes Conceptuelles et Propositions Complètes seront remises dans les délais fixés au paragraphe §9 suivant et ce, au Bureau d'Ordre Central du Ministère, Boulevard Ouled Haffouz, Tunis.

9. CALENDRIER PREVISIONNEL POUR LA MISE EN OEUVRE.

Le calendrier prévisionnel pour la mise en œuvre figure dans le chronogramme ci-après :

Jalon	Date limite de réponse/réalisation
1. Appel à propositions	15 mai 2018
2. Soumission des NC via les Universités/DGET	22 juin 2018
2. Assistance technique pour le développement des propositions :	
Phase 1 : Techniques de montage d'un projet	Phase 1 : 27 juin 2018
Phase 2 : Finalisation des propositions complètes	Phase 2 : 27 juillet 2018
3. Soumission des propositions complètes par le biais de l'Université/DGET au MESRS	07 septembre 2018
4. Evaluation des propositions écrites, visites de terrain et classement.	Septembre & Octobre 2018
5. Sélection et publication des résultats par le MESRS	Octobre 2018
6. Négociation et Signature des contrats avec le MESRS	Novembre 2018
7. Décaissement de la première tranche de financement et exécution des projets	Décembre 2018

10. PROGRAMME (INDICATIF) DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PORTEURS DE PROPOSITIONS POUR LE PAQ.

L'assistance technique s'adresse aux porteurs de Notes Conceptuelles qui auront été transmises au MESRS ; elle sera exécutée en deux sessions/phases de formation-action séparées d'environ 4 semaines.

1. **Phase I.** La première session de formation devrait permettre aux candidats, porteurs de NC de maîtriser les techniques pratiques de montage de projets répondant aux objectifs du PAQ-4C. Cette première session couvrira les aspects relatifs à (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes et groupes cibles, (ii) l'analyse des problèmes, des objectifs et l'élaboration des stratégies, (iii) la planification sous un format de cadre logique et, (iv) l'estimation des ressources (humaines et coûts) ainsi que le calendrier de la mise en œuvre.

La participation à cette première session est tributaire de l'envoi de la NC dans les délais et via l'Université/DGET.

2. **Phase II.** La deuxième session de la formation se déroulera 4 semaines environ après la première de manière à permettre aux équipes ayant suivi la session précédente de développer leur proposition complète selon le canevas du PAQ et de collecter/ préparer les pièces complémentaires et justificatives (CV des membres du consortium, devis estimatifs des investissements prévus par la proposition et plan de mise en œuvre). L'assistance consistera à appuyer les candidats à la finalisation des propositions arrivées à maturité, en particulier en termes de préparation des plans de passation des marchés, de termes de références des activités et des arrangements de la mise en œuvre et du suivi des résultats

11. DIRECTIVES POUR L'ELABORATION DES NOTES CONCEPTUELLES. Les notes conceptuelles sont destinées à être un document concis ne dépassant pas cinq (05) pages. Les candidats à l'assistance technique sont invités à suivre les étapes suivantes :

- 1) Brève description du contexte (1/2 page suggérée) avec :
 - a. La description de la genèse du projet, du partenariat et du contexte dans lequel il opèrera,
 - b. La définition du rôle des principaux acteurs et partenaires dans la genèse du projet,
 - c. les enseignements tirés d'autres projets/programmes similaires (extraits d'études et de comptes- rendus d'évaluation).
- 2) Définition du problème et solution proposée (1/2 page suggérée), en répondant aux questions suivantes :
 - a. Quel est le problème et qui en est affecté ?
 - b. Quelles sont les solutions envisageables et quelle est la solution proposée ?
 - c. Quel est le but principal du projet ?
 - d. Quels sont les principaux éléments du projet ? Un des éléments du projet concerne-t-il le renforcement institutionnel pour un accompagnement efficace de la mise en œuvre ?
- 3) Définition du partenariat et responsabilités dans la mise en œuvre du projet (1 page suggérée) en précisant :
 - a. Les parties prenantes, leurs compétences et complémentarité,
 - b. Les rôles et responsabilités des différents partenaires impliqués dans la réalisation,
 - c. Les parties impliquées dans la gestion du projet : qui est imputable et pour quoi ?
- 4) Définition des bénéficiaires cibles de l'allocation (1/2 page suggérée) en répondant aux questions suivantes :
 - a. Qui va recevoir le bénéfice du projet une fois réalisé ?
 - b. Comment les bénéficiaires ont-ils été impliqués dans l'identification et la conception du projet ?
- 5) Description sommaire des résultats attendus (1 page suggérée) en listant les résultats (et produits) attendus des réalisations du projet. L'objectif spécifique est censé être atteint grâce à l'obtention d'un certain nombre de résultats ou produits dont l'utilisation par les bénéficiaires garantit le traitement des causes de la problématique à résoudre. Ces résultats devraient être décrits dans le temps.
- 6) Proposition d'indicateurs pour mesurer les résultats attendus (1/2page suggérée) :
 - a. Pour chaque résultat, identifier un indicateur pour mesurer la progression vers les résultats fixés et leur atteinte,
 - b. Pour chaque indicateur, donner une valeur quantifiant la situation actuelle (valeur de base)
 - c. Pour chaque indicateur, identifier la nature des données à collecter, les sources auprès desquelles ces données sont à collecter et la période de cette collecte pendant la durée du projet.

Annexes.

Annexes 1-a & 1-b & 1-c. *Manuel de procédures Opérationnelles du PAQ (version Janvier 2018) et Annexes (fichiers électroniques)*

Annexe 2-a. *Canevas électronique de soumission de la Note Conceptuelle (fichier électronique).*

Annexe 2-b. *Canevas électronique de soumission de la Proposition Complète (fichier électronique).*

Annexe 3.

Modèle de CV pour les équipes candidates aux allocations du PAQ



1. Nom et prénom de l'expert :

2. Date de naissance :

Nationalité :

3. Niveau d'études :

Institution (Dates : début – fin)	Diplôme(s) obtenu(s)/Discipline/S spécialité
	■
	■
	■
	■
	■

4. Compétences clés :

5. Affiliation à des associations/groupements professionnels :

6. Autres formations

7. Langues : (bon, moyen, passable)

Langue	Lu	Parlé	Écrit

--	--	--	--

8. Expérience professionnelle :

Depuis - Jusqu'à	Employeur	Poste

Compétences spécifiques de l'intervenant exigées dans le cadre de leur mission

❶	expérience similaire dans des projets de développement (financés par des bailleurs de fonds internationaux).
❷	expérience générale en passation des marchés.
❸	Formations délivrées en passation des marchés.
❹	expérience similaire dans des projets relevant du domaine de l'éducation tertiaire (universitaire).

Détail des compétences spécifiques à la mission	9. Expérience de l'expert qui illustre le mieux sa compétence pour la mission ¹ :	
❶	Nom du projet: Année : Lieu : Client: Poste : Activités :	
❷	Année : Lieu : Activités :	
❸	Année : Lieu : Client : Descriptif de la formation :	
❹	Nom du projet:	

¹ Rajouter autant de ligne (pour une compétence donnée) que nécessaire.

	Année :	
	Lieu :	
	Client:	
	Poste :	
	Activités :	

10. Compétences et aptitudes sociales

Vivre et travailler avec d'autres personnes, dans des environnements multiculturels, à des postes où la communication est importante et les situations où le travail d'équipe est essentiel (activités culturelles et sportives par exemple), etc..

11. aptitudes et compétences organisationnelles

Coordination et gestion de personnes, de projets et des budgets; au travail, en bénévolat (activités culturelles et sportives par exemple) etc..

12. Compétences et expériences personnelles

Acquises au cours de la vie et de la carrière mais non nécessairement validées par des certificats et diplômes officiels

13. information complémentaire

[Inclure ici toute information jugée pertinente pour la présente mission: contacts de personnes références, publications, etc.]

14. ANNEXES.

[Lister toutes les annexes jugées pertinentes pour la mission : exemple : missions d'études et coopération internationale]

15

**J'ATTESTE, EN TOUTE BONNE CONSCIENCE, QUE LES RENSEIGNEMENTS SUSMENTIONNES
REFLETENT EXACTEMENT MA SITUATION, MES QUALIFICATIONS ET MON EXPERIENCE.**

**JE M'ENGAGE A ASSUMER LES CONSEQUENCES DE TOUTE DECLARATION
VOLONTAIREMENT ERRONEE.**

... **DATE:** JOUR / MOIS / ANNEE

[Signature du consultant]

Annexe 4.

Modèle de lettre d'approbation pour les
partenaires aux candidats aux allocations du
PAQ



Lettre d'approbation

Objet : Lettre d'approbation et de confirmation de participation au projet soumis dans le cadre du programme d'appui à la qualité (PAQ.....)

Madame, Monsieur,
Nous certifions par la présente que nous (Nom, Prénom, fonction),.....

....., représentant légal de (institution) :.....sise à (Adresse, Téléphone & Adresse e-mail) avons pris lu la Note Conceptuelle/Proposition Complète, pris connaissance et confirmons le rôle spécifique que nous aurons dans le Projet intitulé « » soumis au Programme d'Appui à la Qualité PAQ

Nous nous engageons à collaborer avec les membres du projet pour soutenir le projet si une allocation lui est octroyée par le fonds compétitif d'innovation (PAQ), notamment :

- dans son exécution selon le calendrier convenu et fixé dans la proposition et,
- en participant à sa pérennité après la fin du financement du PAQ.

Notre rôle consistera spécifiquement à contribuer à l'atteinte des résultats suivants:

- R1 :....
- R2....

particulièrement via les activités prévues à cet effet, à savoir:

- A1 : Xxx
- A2 : xxx.....

Et ce, en mobilisant et mettant à la disposition du Projet, les compétences et ressources suivantes:

Signature & Cachet officiel

Date :xx/xx/xxxx

